

ATC

PRIX DE RÉALISATION EN TRANSPORTS URBAINS DURABLES

LA VÉLOSTATION DE L'AMT

UN PROJET INNOVANT AUX RETOMBÉES POSITIVES

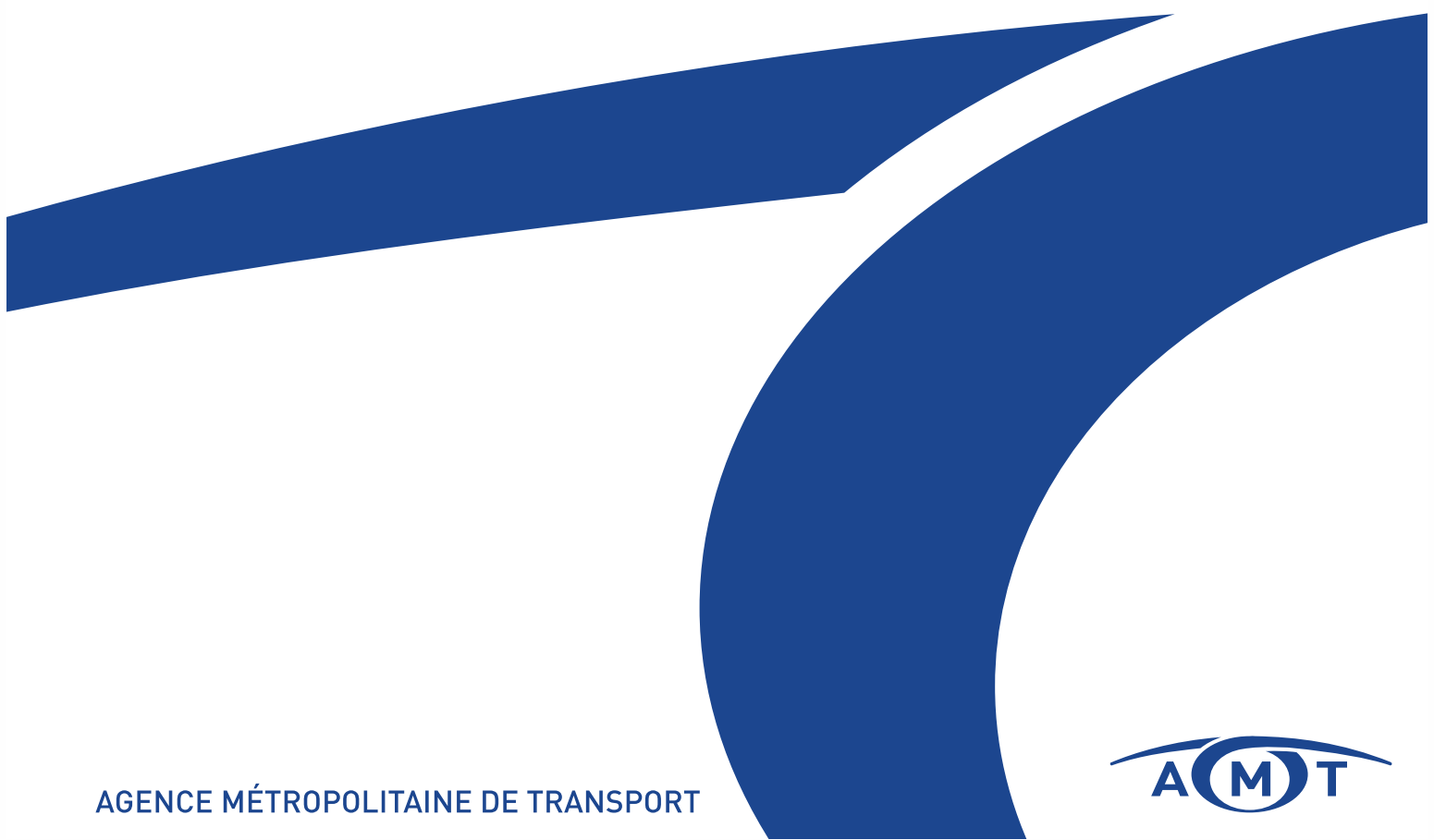


TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES TRANSPORTS URBAINS DURABLES	2
DEGRÉ D'INNOVATION	3
UN CONCEPT INNOVANT.....	4
TRANSFÉRABILITÉ À D'AUTRES COLLECTIVITÉS ET ORGANISATIONS DU CANADA	5
VALEUR AJOUTÉE	6
ANNEXES.....	8
ANNEXE 1 – LA VÉLOSTATION EN IMAGES	8
ANNEXE 2 – L'INTÉRIEUR DE LA VÉLOSTATION.....	9
ANNEXE 3 – UTILISATION DES SUPPORTS À VÉLO SE TROUVANT SUR LE DEUXIÈME ÉTAGE	10
ANNEXE 4 – LECTEUR POUR LA CARTE OPUS	11
ANNEXE 5 – DÉPLIANT EXPLIQUANT LES CONDITIONS D'UTILISATION.....	12

L'AMT TRAVAILLE POUR VOUS.

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) est fière de présenter la Vélostation aux Prix d'excellence technique dans la catégorie réalisation en transports urbains durables de l'Association des transports du Canada (ATC).

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

L'AMT est une agence gouvernementale à vocation métropolitaine qui a pour mission de planifier l'accroissement des services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes dans la région métropolitaine de Montréal. L'AMT exploite actuellement 5 lignes de trains de banlieue, 51 gares, 1 ligne d'autobus express métropolitain, 62 stationnements incitatifs, 16 terminus et près de 90 km de voies réservées. L'achalandage des trains de banlieue s'élève à plus de 17,5 millions de déplacements annuels, ce qui situe la région métropolitaine au sixième rang en Amérique du Nord.



LA VÉLOSTATION DE L'AMT : UN PROJET INNOVANT AUX RETOMBÉES POSITIVES

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES TRANSPORTS URBAINS DURABLES

Afin de répondre aux orientations et cibles énoncées dans son Plan stratégique de développement du transport collectif – Vision 2020, l'AMT a inauguré le 2 juillet 2013 sa toute première Vélostation.

Par l'instauration de ce projet pilote, l'AMT souhaite favoriser l'utilisation des modes de transport alternatif à l'auto-solo pour accéder aux gares et équipements métropolitains. Pour y arriver, elle a décidé d'améliorer l'offre d'équipements pour les cyclistes se rendant à ses gares et terminus. C'est dans cette optique que l'AMT a développé la toute première Vélostation de la région métropolitaine de Montréal à la gare Deux-Montagnes, sur la ligne de trains de banlieue du même nom. Plus précisément, ce projet novateur est un stationnement d'incitation pour vélos à accès contrôlé mis à la disposition de la clientèle cycliste qui utilise les transports collectifs. Dès l'annonce de sa réalisation, ce projet pilote a engendré beaucoup d'enthousiasme de la part des amateurs de vélos du secteur. Bénéficiant d'un réseau cyclable déjà très développé, la Ville de Deux-Montagnes a démontré sa volonté d'encourager l'utilisation du vélo et a contribué à faire de cette gare un emplacement de choix pour établir la première Vélostation.

Selon les données obtenues lors de l'enquête à bord effectuée par l'AMT en 2012, près de 2 % des clients arrivent aux gares en vélo. À la gare Deux-Montagnes, cette proportion grimpe à 4,5 %. Avec un stationnement saturé à plus de 90 %, tout au long de l'année, l'installation du projet pilote à la gare Deux-Montagnes permet de proposer aux automobilistes une alternative séduisante pour accéder à cette gare en transport actif. C'est donc dans l'optique d'offrir une alternative à l'auto-solo dans une région où les stationnements incitatifs sont très engorgés que l'AMT a choisi de développer ce projet à la gare Deux-Montagnes.

Complètement gratuit, et offert exclusivement aux clients abonnés au service OPUS+, ce nouvel équipement métropolitain est un pas dans la bonne direction afin de rendre le transport actif plus intéressant aux yeux des utilisateurs de l'auto-solo.

Le programme OPUS+ est un abonnement annuel offrant le dernier mois de l'abonnement gratuit, en plus de fournir une assurance en cas de perte, vol ou bris de la carte OPUS grâce à un système d'enregistrement du titre de transport. Les avantages de ce programme, nombreux,

sont des incitatifs supplémentaires pour les usagers à utiliser le train de banlieue ou tout autre service de transport collectif auquel ils sont abonnés tout au long de l'année. En incitant les clients du train de banlieue à faire le choix du transport actif au cours de leurs déplacements quotidiens, la Vélostation contribue de manière très concrète à la promotion de la santé publique dans la région.

Dans une portée environnementale, la Vélostation est une mesure concrète afin de promouvoir le développement du transport collectif en favorisant le maintien de l'intégrité de l'environnement et en assurant la santé et la sécurité des communautés humaines. On le sait, le transport est majoritairement responsable de l'émission des gaz à effets de serre (GES) dans la région métropolitaine de Montréal. Ainsi, il est important pour l'AMT de contribuer à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements des personnes, en développant des alternatives pour que la clientèle se rende à ses installations en transport actif. Une plus grande utilisation des transports actifs par la population, tels le vélo ou la marche sur une courte distance, réduit considérablement le nombre de voitures sur les réseaux routiers municipaux et régionaux.

Aussi, l'implantation d'une Vélostation autour d'une gare permet de maximiser l'emprise au sol, comparativement à l'espace occupé par une voiture. Avec un système de supports disposés sur deux étages, l'espace est d'autant plus maximisé. La Vélostation, qui couvre une superficie de 900 pi², soit une surface équivalente à six espaces de stationnement pour voitures, permet de disposer 78 vélos. Le ratio en termes de superficie au sol est donc de 1 auto pour 13 vélos, une véritable solution d'avenir pour optimiser l'espace. La présence d'un réseau cyclable très intéressant autour de la gare Deux-Montagnes (Route Verte et réseaux cyclables locaux) faisait de ce site le lieu privilégié pour l'implantation de cette toute première Vélostation. Cette gare bénéficiait déjà d'un pourcentage significatif de sa clientèle y accédant à vélo, comme en témoignait la forte utilisation des supports à vélo existants, y compris en période hivernale. Avant l'installation de la Vélostation, le taux d'occupation des 171 supports à vélo était supérieur à 60 % (en moyenne au courant de l'année), le besoin était donc important d'offrir une alternative supplémentaire à l'auto-solo.

En optimisant l'espace disponible, la Vélostation contribue à diminuer l'impact des équipements de transport collectif sur les milieux d'accueil (densification, îlots de chaleur, etc.). L'utilisation du vélo pour se rendre aux stationnements incitatifs contribue à l'amélioration de la qualité de notre environnement. Un projet comme celui de la Vélostation est un incitatif important pour la clientèle qui souhaite laisser son vélo aux équipements de transport métropolitain avec un sentiment de confiance et de sécurité.

DEGRÉ D'INNOVATION

Ce nouveau concept, entièrement développé par l'AMT, s'inscrit dans une volonté de favoriser l'accès en transport actif aux équipements métropolitains. Ce projet a notamment été mis en œuvre en réponse à l'une des cibles 2020 dont s'est dotée l'AMT dans son Plan stratégique *Transports collectifs d'avenir pour la région métropolitaine de Montréal – Vision 2020*, soit de

hausser à 50 % la part de sa clientèle qui accède aux gares en transport actif ou collectif d'ici 2020. De plus, dans ce même Plan, l'AMT s'est fixé comme orientation stratégique de simplifier les déplacements de sa clientèle, en améliorant l'intermodalité et en favorisant les modes actifs pour accéder aux équipements. Cette orientation de l'AMT s'inscrit également en conformité avec les orientations gouvernementales en matière de réduction des émissions de GES liées aux déplacements de la population.

UN CONCEPT INNOVANT

Le concept de la Vélostation est un projet pilote novateur, et le tout premier du genre dans la région métropolitaine de Montréal. Bien que des supports à vélo soient disponibles dans la majorité des installations de transport collectif de la région, la Vélostation offre une sécurité et une protection aux intempéries supérieure à tout point de vue.

La Vélostation dispose de 78 supports installés sur deux étages afin de maximiser l'espace tout en permettant une facilité d'utilisation et de circulation pour le cycliste. Grâce à un système de bascule, l'utilisateur peut facilement ranger son vélo sans avoir à en supporter le poids. La porte coulissante permet d'accéder plus facilement aux supports et s'ouvre automatiquement lorsque le client, préalablement inscrit, dépose sa carte OPUS sur le lecteur.

L'inscription à la Vélostation est réservée aux abonnés qui souscrivent au programme OPUS+, un programme d'abonnement annuel qui offre gratuitement le 12^e mois d'abonnement ainsi que plusieurs offres et rabais offerts par l'AMT et ses partenaires. Ainsi, l'ensemble des titres de transport (l'abonnement OPUS+ et le titre Vélostation) est centralisé sur un seul et même support. D'ailleurs, l'AMT est le premier transporteur nord-américain à réussir à jumeler ces deux fonctions sur un seul et unique support.

La construction de la toute première Vélostation sur le réseau de l'AMT, et même au Québec, permet de diminuer le taux de saturation du stationnement incitatif en permettant aux clients de laisser leur vélo à la gare dans un environnement des plus sécuritaires. Afin de recruter de nouveaux cyclistes dans la région, il était primordial de développer, sur le réseau de transport collectif métropolitain, un équipement qui offre à la clientèle cycliste une véritable expérience de déplacement de qualité.

Pour répondre aux besoins de la clientèle cycliste et encourager les automobilistes à délaissier leur auto, au moins une partie de l'année, l'AMT a conçu une Vélostation qui offre :

- une luminosité et un sentiment de sécurité grâce à un concept entièrement vitré
- un accès contrôlé et sécurisé grâce à l'utilisation de la technologie OPUS et à un système de porte automatique
- une identité visuelle forte, cohérente avec l'ensemble du mobilier urbain de l'AMT et facilement reconnaissable par la clientèle
- un éventail d'outils, incluant une pompe permettant aux cyclistes de procéder à l'entretien ou à la réparation de bris mineurs
- une construction et une conception sur mesure du bâtiment, qui facilitent les opérations d'entretien et qui assurent à la fois distinction et durabilité à cet équipement

- une fonctionnalité accrue pour les cyclistes grâce à la porte coulissante et à la disposition des supports à vélo en îlot central pour faciliter la circulation à l'intérieur
- un service disponible 7 jours sur 7, 365 jours par an

TRANSFÉRABILITÉ À D'AUTRES COLLECTIVITÉS ET ORGANISATIONS DU CANADA

Une installation comme celle de la Vélostation pourrait facilement être reproduite partout au Canada. Les nombreuses sociétés de transport canadiennes pourraient en effet vouloir s'inspirer de ce projet innovateur et le reproduire afin d'inciter leurs clients à se rendre aux équipements de transport collectif en transport actif. La Vélostation est, en effet, une solution efficace et performante au plan environnemental. La disponibilité des plans et devis et la réception, plus que positive, de la clientèle sont autant d'encouragements pour la réalisation de futures vélostations, à l'initiative d'autres organismes de transport ou de municipalités au Québec. Avec des résultats supérieurs aux attentes, la Vélostation gagne à être reproduite dans les équipements métropolitains de transport en commun.

En effet, l'intérêt marqué et les premiers résultats démontrent que plusieurs personnes ont significativement augmenté leur fréquence d'utilisation du vélo pour se rendre à la gare, et quelques personnes ont même délaissé, pour un temps, l'utilisation de l'auto au profit du vélo. Les données parlent d'elles-mêmes : les 78 places disponibles ont été comblées en trois semaines, l'AMT a dû créer une liste d'attente.

Selon un sondage effectué en ligne, par l'AMT, auprès des 78 clients inscrits à la Vélostation à l'automne 2013, la majorité a affirmé avoir changé ses habitudes depuis l'inauguration de ce projet pilote. En effet, 37 % des gens sondés ont affirmé utiliser moins d'une fois par semaine leur vélo pour se rendre à la gare avant l'ouverture de la Vélostation, tandis qu'après l'ouverture, près de 77 % s'y rendent à vélo plus de quatre fois par semaine. Toujours selon ce sondage, le plus gros avantage qu'offre la Vélostation est le sentiment de confort qu'elle apporte par la protection contre les intempéries. La protection contre le vol et le vandalisme vient en deuxième position. Toutefois, les principaux freins à l'utilisation du vélo comme mode de transport pour se rendre à la gare sont les mauvaises conditions météo et les arrêts à faire entre le domicile et la gare, comme aller conduire les enfants à l'école ou s'arrêter faire une course.

Avec les résultats que la Vélostation a obtenus depuis son ouverture, il est clair qu'elle améliore l'offre en transport actif dans la région de Deux-Montagnes et qu'elle pourrait avoir le même impact sur d'autres régions et collectivités autant québécoises que canadiennes. Même s'il est trop tôt pour affirmer quelle sera l'incidence de l'implantation d'une Vélostation sur le taux de saturation d'un stationnement, comme celui de la gare Deux-Montagnes, le sondage démontre qu'une partie des clients ont modifié leurs habitudes et utilisent davantage le vélo pour se rendre à la gare. La Vélostation de l'AMT bonifie parfaitement l'offre en transport en commun disponible dans la région, en plus de donner une alternative de choix aux clients pour se rendre

à la gare en transport actif. Favoriser l'utilisation du vélo présente de nombreux avantages pour les parties prenantes et concernées par un tel projet :

- Pour le **client** : conciliation du temps alloué aux déplacements avec la pratique d'une activité physique quotidienne et amélioration de son confort grâce à un équipement qui protège les vélos des intempéries et du vandalisme
- Pour les **organismes de transport** : ratio de coûts d'exploitation/client considérablement réduit, impact environnemental d'une Vélostation limité par rapport à celui d'un stationnement incitatif pour automobiles, notamment en matière d'occupation d'espace et d'îlots de chaleur
- Pour la **région de Montréal** : pas d'impact en matière d'émission de GES et impact limité en matière d'occupation de l'espace (voirie et stationnement)
- Pour la **Ville de Deux-Montagnes** : maximisation des infrastructures cyclistes existantes

Tous ces avantages pourraient très bien être transposés dans d'autres régions du Canada afin de promouvoir un projet comme celui de la Vélostation et, du même coup, améliorer les installations de transport actif aux abords des équipements de transport collectif. Autant à l'échelle nationale que locale, la construction de futures vélostations aurait un impact plus que positif sur les divers groupes s'impliquant dans le projet.

La création de vélostations est une solution d'avenir afin de promouvoir l'utilisation du vélo, en plus de désengorger les stationnements métropolitains et de diminuer la congestion routière. Le fait de favoriser le transport actif dans les grandes villes permettrait de réduire le trafic et du même coup les émissions de GES. La toute première Vélostation au Québec est un premier pas dans le développement et dans la promotion des installations favorisant l'utilisation du transport actif. Un tel concept, aussi facilement reproductible par d'autres municipalités, permettrait d'optimiser et de maximiser l'espace, de plus en plus limité, disponible dans les métropoles. Comme mentionné précédemment, un tel projet favorise l'utilisation du vélo afin de se rendre aux installations de transport collectif. Toutefois, le concept de la Vélostation pourrait servir de modèle pour les grandes villes canadiennes, comme Montréal, afin de favoriser l'utilisation du vélo dans les déplacements quotidiens de la population à l'intérieur même de la métropole. En effet, ce type de projet pourrait augmenter la part de cyclistes utilisant le vélo comme mode de transport au quotidien.

VALEUR AJOUTÉE

Ce qui distingue la Vélostation de l'AMT des autres installations pour vélos de la région métropolitaine est principalement l'amélioration sur le plan du confort et de la sécurité, grâce à un concept, comme décrit précédemment, entièrement vitré et à l'abri des intempéries. L'aspect sécurité est un avantage important pour le client qui se rend à la gare en vélo et qui souhaite profiter d'un environnement des plus sécuritaires pour laisser son vélo toute la journée. De plus, l'accès réservé aux membres préalablement inscrits, jumelé à un nombre restreint d'inscriptions possibles augmente l'attrait des clients pour cette installation.

L'intégration de la Vélostation dans un environnement propice aux vélos est primordiale. En effet, la proximité avec un réseau et des pistes cyclables est un avantage indéniable pour l'instauration d'une Vélostation puisque celui-ci permet aux usagers de se rendre à la gare ou aux autres installations de transport collectif en utilisant des routes sécuritaires et créées dans un objectif de maximiser l'utilisation du vélo en zone urbaine.

D'un côté médiatique, dès l'annonce de ce type d'installation pour vélos, l'AMT a reçu de nombreux commentaires positifs, principalement axés sur l'impact positif qu'un tel projet allait avoir sur la région et sur les habitudes de transport des clients du train de banlieue. Tout au long du processus et jusqu'à l'inauguration officielle, le concept de la Vélostation n'a reçu que de bons mots de la part des journalistes tant locaux que nationaux. Il est donc d'autant plus clair que des projets de ce type plaisent à la population et qu'ils sont l'avenir du transport actif. La marche ou le vélo sont, en effet, les modes de transport les plus durables puisqu'ils n'émettent aucun GES, ce qui fait des transports actifs, de toutes sortes, les transports de choix pour se rendre aux installations de transport collectif.

ANNEXES

ANNEXE 1 – LA VÉLOSTATION EN IMAGES



Divers angles de vue de la Vélostation en été



La Vélostation en hiver

ANNEXE 2 – L'INTÉRIEUR DE LA VÉLOSTATION



Les supports à vélo sont disposés sur deux étages à l'intérieur de la Vélostation.

ANNEXE 3 – UTILISATION DES SUPPORTS À VÉLO SE TROUVANT SUR LE DEUXIÈME ÉTAGE



Une employée de l'AMT montre comment installer son vélo sur les supports du deuxième étage.



ANNEXE 4 – LECTEUR POUR LA CARTE OPUS



Le lecteur de carte OPUS permet d'ouvrir la porte coulissante lorsque la carte encodée est placée dessus.

ANNEXE 5 – DÉPLIANT EXPLIQUANT LES CONDITIONS D'UTILISATION

CONSEILS POUR BIEN PROFITER DE LA VÉLOSTATION

- Placez toujours votre vélo dans un des supports et attachez-le à l'aide de votre cadenas ;
- Apposez l'auto-collant sur votre cadenas afin de vous identifier comme client enregistré à la Vélostation et pour confirmer votre droit à stationner votre vélo ;
- Tout objet ou vélo sera retiré de la Vélostation s'il est :
 - laissé sur place plus de 3 jours consécutifs ;
 - entreposé sans autorisation ;
 - placé hors des supports.
- Les supports sont conçus pour accueillir les vélos standards à deux roues seulement. Tout tricycle, girafe, remorque, deux-roues à moteur, scooter devra demeurer à l'extérieur.

BON À SAVOIR

Pour la période de lancement, nous avons émis le même nombre de clés d'accès à la Vélostation que le nombre de supports à vélo. Toutefois, des clés supplémentaires pourraient être émises en fonction de la demande pour assurer un taux d'utilisation optimal. Le principe du premier arrivé, premier servi prévaut.

Un non-respect des consignes peut entraîner l'annulation du droit d'accès à la Vélostation AMT.

AMT n'est pas responsable en cas de perte, de bris, de vol ou de vandalisme.



La Vélostation

LE STATIONNEMENT INTÉRIEUR
PENSÉ POUR LES CYCLISTES

Toujours à la recherche de solutions !

Pour améliorer les déplacements sur le réseau, contribuer à la qualité de vie et maximiser l'utilisation des stationnements incitatifs, nous encourageons les modes de transport actifs comme le vélo pour accéder aux équipements de transport collectif.

Notre solution innovante ?
La Vélostation !

QUESTIONS ? RÉPONSES !

Nous écrire : amt.qc.ca/nouscrire
 Nous téléphoner :
 514 287-8726 • 1 888-702-8726
 sans frais sur le territoire de l'AMT



Ce dépliant explicatif a été remis aux utilisateurs de la Vélostation.

Bienvenue !

Vous allez bénéficier des avantages de la Vélostation : un espace de stationnement pour vélo protégé des intempéries et équipé d'une pompe et de quelques outils.

Pour profiter au maximum de ses avantages, sachez que :

L'ACCÈS EST RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

Grâce à cet abri, votre vélo est davantage protégé d'autrui. Par contre, il est de votre responsabilité d'éviter que quelqu'un qui n'a pas de clé d'accès puisse pénétrer à l'intérieur lorsque vous-même entrez ou sortez de la Vélostation.

De plus, votre clé d'accès n'est pas transférable : ne permettez à personne d'autre d'utiliser votre carte OPUS pour accéder à la Vélostation.

L'ACCÈS EST POSSIBLE 23 HEURES SUR 24

La porte principale est coulissante et s'ouvre automatiquement lorsque vous apposez votre carte OPUS sur le lecteur. Équipée d'une minuterie, elle se ferme dès que vous êtes à l'intérieur. Notez que, pour des raisons d'entretien du système, la porte demeurera verrouillée chaque jour entre 3h et 4h du matin.

Si vous ne pouvez accéder à l'intérieur de la Vélostation, contactez le Service à la clientèle de 6h à 20h30, du lundi au vendredi, et de 9h à 17h, les samedis, dimanches et jours fériés. Notez qu'aucune intervention n'est possible en dehors de ces heures d'ouverture.

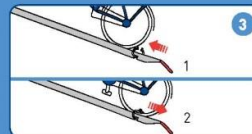
INSTALLATION AU NIVEAU SUPÉRIEUR



Descendez le support vers vous



Glissez le vélo dans le support



Fixez la roue arrière et installez votre cadenas

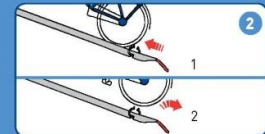


Remontez le support en poussant

DÉSINSTALLATION AU NIVEAU SUPÉRIEUR



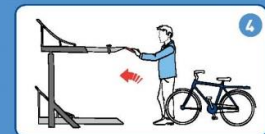
Descendez le support vers vous



Détachez la roue arrière et votre cadenas



Retirez votre vélo du support



Remettez le support à sa position initiale

INSTALLATION ET DÉSINSTALLATION AU NIVEAU INFÉRIEUR :

1 Glissez votre vélo dans le support et fixez votre cadenas ;

2 Procédez à l'inverse pour le retirer.